

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017

---ooOoo---

Le neuf février deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Budget Primitif 2017
- 1/2 – Taux des taxes locales
- 1/3 – Avance de trésorerie à l'association ADÉLIE

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Attribution d'une subvention à l'association ADÉLIE
- 2/2 – Modalités de versement des soldes de subventions à l'association Interfaces investies dans le cadre de la Politique de la Ville

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Développement économique – Restructuration galerie commerciale « Europe » - Lot de commerce n° 1196 – Cession à la SCI UNIBIONOR

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Facturation des charges aux agents bénéficiant d'un logement de fonction

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives
- 8/2 - Attribution des subventions annuelles aux associations sportives
- 8/3 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets culturels

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Participation de la Ville au projet DEMOS

13 – DIVERS

13/1 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2015

13/2 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers – Exercice 2015

13/3 – Présentation des rapports annuels 2015 de la Métropole Européenne de Lille

13/4 – Rapports de la Chambre Régionale des Comptes consacrés aux ressources humaines et au stationnement urbain de la MEL

13/5 – Désignation des représentants de la Ville à la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC)

QUESTIONS DIVERSES

Mme JAMIL HUSSAIN procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, Mme ADGNOT, Mme MEHAILIA, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; Mme CHABANE, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, Mme AJIAR, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

M. LAMPE par Mme BERGOGNE ; Mme VETEAU-DUGUEY par Mme ADGNOT ; Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; Mme DUPONT par M. LEDÉ ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO

Absents excusés :

M. TOUTIN

M. le Maire rend compte en introduction de l'activité de la salle Allende :

- le festival d'improvisation franco-belge le 14 janvier qui a fait salle comble,
- le concert de Linda LEMAY le 20 janvier,
- les rencontres régionales de la guitare le 29 janvier,
- le concert du conservatoire de Lille le 5 février.

Il annonce que la salle sera comble ce jeudi 9 février pour la pièce de théâtre « Maris et Femmes » de Woody ALLEN et salue un beau bilan pour un bel équipement.

Il informe les membres du conseil municipal du dépôt de deux délibérations sur table :

- la désignation de 3 membres pour la commission de transfert de charges de la MEL,

- le projet DEMOS qui implique des enfants du « Nouveau Mons » dans une interface avec l'ONL sur 3 ans.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1/1 – Budget Primitif 2017

M. BOSSUT commente le BP 2017 présenté sous forme de Power Point.

Il rappelle que l'année 2016 était la fin d'un cycle qui intégrait l'ANRU et que l'on se trouve en 2017 dans un moment suspendu jusqu'aux élections qui déboucheront soit sur une fuite en avant, l'abandon de toute forme de contrôle budgétaire ou une fuite en arrière avec la fin de l'Euro et de l'Europe.

Il annonce que l'exercice 2017 sera donc bousculé en fonction des programmes des uns et des autres.

Il souligne que le BP 2017 est présenté dans la même configuration que le BP 2016 avec des éléments non connus et non intégrés dans le budget comme le résultat de l'exercice 2016 et les dotations et produits fiscaux.

Il présente la section de fonctionnement avec les dépenses courantes et les charges de personnels.

Concernant les dépenses courantes, elles sont reconduites à l'identique pour 2 raisons : une inflation faible (0,4 %) en 2016 et des budgets calibrés.

Il indique toutefois des particularités :

- la culture avec un nouvel équipement qui induit des dépenses supplémentaires en programmation et en charges de fonctionnement,
- le service école/enfance avec un nombre plus important de départs en classes de découverte qu'en 2016,
- l'organisation de scrutins en 2017 qui occasionne des frais afférents,
- la restauration scolaire avec une tendance longue et significative d'augmentation des effectifs.

Au sujet de l'évolution des charges de personnel, il cite :

- le 2^{ème} dégel du point d'indice en février (+0,6 %) et la réforme du statut de la Fonction Publique Territoriale (PPCR),
- l'augmentation des charges de personnel de la Police Municipale liée aux mouvements de policiers municipaux,
- l'augmentation du budget des espaces verts suite aux chantiers ANRU rendus à la ville,
- les échanges de flux sur les Etablissements pour Personnes Agées entre le budget du CCAS et le budget principal de la Ville.

Ainsi, les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 7,2 millions contre 6,9 millions au BP 2016.

Le budget de fonctionnement de 2017 de 21 425 000 € comparé au budget de fonctionnement de 2016 de 21 millions d'euros augmente ainsi de 2,4 %.

Concernant les recettes de fonctionnement, les recettes ordinaires (dotations et produits fiscaux) estimées en 2017 sont stables mais si le plan de réduction des dépenses publiques avait été mené à son terme, elles seraient en diminution.

Les recettes de prestations et de participations externes sont respectivement en hausse de 2 % et 1,75 %.

M. BOSSUT précise qu'il faut y rajouter les recettes exceptionnelles comme la Dotation Politique de la Ville.

Il indique que le bilan de la section de fonctionnement affiche pour les recettes ordinaires un excédent de 2,45 millions d'euros et qu'avec les recettes exceptionnelles, le montant de l'autofinancement s'élève à 3,3 millions d'euros.

Il analyse ensuite la section d'investissement.

Il rappelle les chiffres de 2016 avec un BP à 7,65 millions d'euros, des DBM qui ont porté le budget à 10 millions d'euros et 6 millions d'euros de réalisés fin 2016.

Concernant le BP 2017, il annonce que le montant de 6,6 millions d'euros sera complété par des DBM en cours d'année puisqu'on préfinance les investissements avec de l'autofinancement ou des reports et qu'il est donc nécessaire de faire des ajustements.

Il présente ensuite les 4 types d'inscriptions budgétaires :

- les projets actés et décidés effectués dans l'année,
- les projets pluriannuels en cours,
- le lancement pluriannuel au calibrage budgétaire incertain,
- les enveloppes de travaux de maintenance.

Concernant les recettes d'investissement en 2017, il cite les recettes perçues en 2017 pour des événements ayant eu lieu avant comme les soldes de participation ANRU ou le FCTVA ainsi que les recettes exceptionnelles que constituent les cessions immobilières pour 871 000 €.

Il précise qu'en tant que collectivité territoriale, on ne peut plus placer les recettes de ces cessions car les taux d'intérêt sont tellement bas qu'il s'agirait d'un placement à perte.

Il souligne que le solde de la section d'investissement est déficitaire de 2,59 millions d'€ auxquels il faut ajouter les reports de l'exercice 2016 de 698 000 €.

Il ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond à l'excédent de la section de fonctionnement et que par conséquent le budget est équilibré.

Il reconnaît un excès d'optimisme au sujet du PPCR qui devrait coûter à la Ville plus cher que prévu et au sujet de la démographie avec une baisse de la population monsoise de 284 habitants qui a des effets directs sur les dotations.

Il se dit en revanche relativement confiant sur les bases d'imposition compte tenu du stock de logements qui a tendance à augmenter.

Enfin, il annonce que ce budget d'investissement subira des correctifs à la hausse importants au cours de l'année et qui ne seront pas consommés en 2017.

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour sa présentation et passe la parole aux différents groupes.

M. GARCIA note l'augmentation des charges de personnel liée aux décisions prises sur les points d'indice et les changements dans les modes de rémunération et regrette que le principe de hausse du point d'indice des fonctionnaires soit décidé avec une arrière-pensée électoraliste. Il aurait préféré qu'il soit inscrit dans un projet pluriannuel car les fonctionnaires français méritent mieux que ces considérations électorales.

Il souligne l'effet de la fin des travaux de l'ANRU avec une hausse des coûts de fonctionnement pour la salle Allende ou les espaces verts à entretenir.

Concernant la Police Municipale, il s'interroge sur les mouvements et les motivations des policiers municipaux qui partent de Mons en Barœul. Il estime qu'il est important d'avoir une Police Municipale avec des agents qui restent dans la durée et propose de leur donner des conditions qui les incitent à rester dans la commune.

Il souhaite que l'effet du vieillissement de la population soit pris en compte et réclame un bilan global de la masse salariale des agents qui travaillent au service des personnes âgées.

Au sujet des recettes, il considère que la Ville vit grâce à l'effet « solidarité » avec l'augmentation de la DSU (de 1 million d'euros en 2001 à 5,4 millions d'euros aujourd'hui) qui démontre que la population avec des revenus modestes reste importante malgré l'ANRU et que la mixité urbaine n'a pas progressé.

Il s'inquiète, par ailleurs, du niveau élevé de chômage dans la Métropole Européenne de Lille et regrette le peu de propositions faites au Comité Grand Lille qu'il trouve intéressant mais dont il dénonce l'autocélébration.

Concernant les investissements, il rappelle qu'il n'a jamais approuvé le projet de reconstruction de la salle Allende ni celui de la Maison du Projet d'un montant de 620 000 € et estime qu'il était préférable d'utiliser des cellules commerciales vides de la résidence de l'Europe.

Il s'interroge également sur le réaménagement du restaurant du Fort pour un montant de 200 000 € sauf si la Ville veut y faire quelque chose de complètement différent.

Il approuve en revanche la construction du restaurant scolaire Jean ZAY et les travaux de réparations des infiltrations au Fort de Mons.

En ce qui concerne les ventes, il demande pourquoi la vente de la « Pépite » n'apparaît pas dans les tableaux et s'interroge sur les écarts de prix de vente entre un promoteur privé pour la rue Montesquieu et un bailleur social pour la rue Lacordaire.

Il dénonce la règle de construction de 30 % de logements sociaux dans toutes les opérations neuves à Mons en Barœul qui est déjà bien dotée en logements sociaux.

Au sujet de la MEL, il considère qu'il n'y a pas eu d'alternance réelle et que l'essentiel de l'acquis de la MEL marqué par des décennies de socialisme est resté ; Il dénonce un manque d'énergie et un niveau de consensus trop élevé.

Il s'interroge au sujet du budget du Patrimoine Locatif sur la subvention d'exploitation qui passe de 80 000 € à 70 000 € et s'étonne que la location de 2 cellules de la galerie de l'Europe entraîne une diminution des recettes de location.

Il ajoute que la vocation de la Ville n'est pas de louer des cellules commerciales mais de se désengager et de vendre celles-ci.

M. DECLERCQ remercie M. BOSSUT pour le travail réalisé dans le cadre de la commission finances.

Il souligne que la Ville vit avec beaucoup de dotations compte tenu de la forte population de personnes pauvres et demande s'il n'est pas possible d'envisager une baisse des impôts locaux.

Il ajoute qu'il est possible de diminuer les effectifs municipaux et de les réorganiser au bénéfice de la Police Municipale car on n'est pas à l'abri d'un « Carroussel du Louvre » à Mons en Barœul.

Il indique que chaque Monsois apprécierait une baisse même minime de ses impôts.

Mme DA CONCEIÇÃO souligne « comme d'habitude » la rigueur et la précision de l'exposé de M. BOSSUT, « comme d'habitude » l'équilibre du budget sans endettement, « comme d'habitude » la capacité à surmonter les facteurs contraignants, « comme d'habitude » le fait de jongler avec les contraintes pour dégager de l'autofinancement et « comme d'habitude » le niveau d'investissements élevé sans hausse des impôts.

Elle ajoute que l'habitude permet la continuité et la ténacité dans le projet porté par la municipalité et cite des projets concrets comme Allende, la Maison du Projet, les locaux de la Mission Locale ou les travaux de sécurisation des écoles.

Elle dénonce « comme d'habitude » le pessimisme d'une opposition municipale et la recherche de boucs émissaires pour l'autre.

Elle conclut que « comme d'habitude » et par conviction les élus socialistes voteront pour ce budget.

M. le Maire remercie l'ensemble des intervenants. Il souligne qu'il n'y a rien de neuf dans les propos de M. GARCIA sur les investissements et qu'après avoir dénoncé la salle Allende pendant des années il s'attaque aujourd'hui à la Maison du Projet. Il répond à M. DECLERCQ au sujet de la baisse des impôts que Mons en Barœul est la ville qui a les impôts les plus bas de toutes les villes de la Métropole Européenne de Lille et que la ville qui n'y a pas touché depuis 15 ans n'a aucune dette et équilibre ses comptes sur un exercice isolé. Il ajoute que les propos de l'opposition ne sont pas crédibles et que la Ville assurera pleinement la transformation de la ville pendant 9 ans.

Il résume les points à retenir :

- un budget atypique en comparaison des budgets d'autres communes comparables,
- un équilibre sur l'exercice isolé sans faire appel aux emprunts d'équilibre qui équilibrent les comptes des autres collectivités,
- en recettes de fonctionnement, un équilibre presque à l'euro près entre le bloc des dotations et le bloc des produits fiscaux.

Il ajoute que l'attribution de compensation versée par la MEL, qui est un héritage de la Taxe Professionnelle depuis 2001, représente la moitié des 450 millions d'euros de dépenses territorialisées mais que cela représente peu de chose pour Mons en Barœul puisqu'elle est basée sur l'héritage de 2001. Il considère que cette attribution de compensation a l'effet inverse d'une péréquation et explique qu'il écrira à l'ensemble des Maires de la MEL pour dénoncer cette situation en profitant de la fusion des 5 communes des Weppes qui permet de réviser cette règle.

Il indique qu'il est à l'opposé de M. GARCIA sur cette question car il souhaite que les moyens publics soient mis là où on en a le plus besoin et là où les charges sociales sont les plus fortes.

- 6 à 7 millions d'investissements tous les ans alors que les villes de niveau budgétaire comparable réalisent autour de 2 à 3 millions d'investissements, grâce aux cofinancements mais également grâce aux capacités d'autofinancement liées à la rigueur de gestion de la section de fonctionnement.

Au sujet des investissements, il précise qu'il faut finir la centralité avec notamment un nouvel équipement d'accueil de la petite enfance, poursuivre les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité et met l'accent sur les investissements envers l'enfance et la jeunesse : classes numériques, nouveau restaurant scolaire, rénovation de l'école maternelle de Gaulle, nouvelle aire de jeux, relocalisation de la Mission Locale et skate-park dans le parc de la Solitude.

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour (Mme LEDÉ a quitté la séance); 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/2 - Taux des taxes locales

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour (Mme LEDÉ a quitté la séance). 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

M. le Maire demande une inversion de l'ordre du jour pour permettre à M. LEDÉ de se rendre au spectacle prévu dans la salle Allende.

8/3 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets culturels

M. LEDÉ demande d'approuver l'attribution des subventions aux associations permettant la réalisation des projets culturels suivants :

- la projection de films pour les jeunes par Heure Exquise,
- la création d'un spectacle musical par l'Harmonie Municipale,
- la réalisation d'un spectacle de danse par Améthyste,
- l'achat d'une sono par Jazz à Mons,
- le financement des activités liées au projet DEMOS par Caramel,
- la participation au projet Tour de Chauffe dans le cadre des Fabriques Culturelles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – Participation de la Ville au projet DEMOS

M. LEDÉ indique que le projet DEMOS est un programme national qui se décline aujourd'hui au niveau régional et que l'ONL est en charge du pilotage de ce projet en relation avec la MEL.

Il ajoute qu'il est destiné à sensibiliser à la musique classique des jeunes de 7 à 14 ans originaires en majorité des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Il explique que les enfants concernés n'ont pas habituellement accès à la musique classique pour de multiples raisons, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles.

Il souligne que le but est de favoriser, au travers d'une initiation musicale et d'activités communes, le goût du travail en groupe, la persévérance dans l'effort, la sociabilité, la rigueur, la concentration, l'expressivité, pour développer la confiance en soi, le respect de l'autre, l'envie de communiquer et la prise de risque.

Il note que neuf communes de la MEL dont Mons en Barœul participeront à ce projet et que l'association Caramel sera le support du groupe constitué de 10 Monsois et de 5 Marcquois. Il précise que les cours, les répétitions communes et les concerts de l'orchestre ainsi constitué seront organisés par l'ONL et que les instruments seront prêtés et entretenus gratuitement.

Il ajoute que les partenaires financiers principaux sont l'Etat, la MEL, le Crédit Mutuel Nord Europe, la CAF, la Cité de la musique et les villes participantes et que la participation de la ville de Mons en Barœul sera de 2 700 € (2/3 de 4 000 € pour tenir compte de la participation de Marquois).

Il demande d'autoriser la participation de la ville de Mons en Barœul à ce projet et d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 2017 à 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/3 – Avance de trésorerie à l'association ADÉLIE

Mme DA CONCEIÇÃO explique qu'il est proposé de maintenir l'avance de trésorerie compte tenu notamment de la montée en charge de l'activité de la Mission Locale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Attribution d'une subvention à l'association ADÉLIE

Mme DA CONCEIÇÃO indique qu'auparavant la Ville attribuait 100 000 € à la Mission Locale et 56 000 € à la Maison de l'Emploi qui avait intégré le PLIE et que ça ne change rien puisque la subvention proposée pour l'association ADÉLIE est d'un montant de 156 000 €.

Elle précise que la fusion des organismes a eu lieu mais que l'appellation des 2 organismes est conservée pour permettre le fléchage des subventions.

M. GARCIA se félicite que la subvention pour la Mission Locale n'évolue pas et baisse légèrement si on tient compte de l'inflation. Il se félicite également de la baisse de la subvention pour la Maison de l'Emploi et ajoute que l'intérêt du rapprochement de ces structures est de faire des économies.

Il ajoute qu'il y a un problème de précarité et de niveau de vie à Mons en Barœul comme le prouve le niveau du vote Front National et qu'il faut reconnaître qu'il y a des gens en difficulté à Mons en Barœul mais aussi dans la métropole lilloise qui n'est pas capable de créer suffisamment d'emplois. Il souhaite que l'argent de la MEL soit investi au mieux pour augmenter son attractivité.

Il souhaite également que soit revue la politique des transports collectifs et que soit traité le problème des embouteillages à l'entrée de Lille.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – Modalités de versement des soldes de subventions à l'association Interfaces investies dans le cadre de la Politique de la Ville

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération formelle pour prendre acte de l'évolution de la dénomination.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Développement économique – Restructuration galerie commerciale « Europe » - Lot de commerce n° 1196 – Cession à la SCI UNIBIONOR

M. JONCQUEL précise que cette délibération est synonyme d'une bonne nouvelle pour Mons et la galerie de l'Europe.

Il explique que le laboratoire UNIBIONOR souhaitait regrouper l'ensemble de ses 2 laboratoires (celui de l'Europe et celui de la rue de Gaulle) sur un seul site, à Mons ou ailleurs.

Il ajoute que ce regroupement traduit un mouvement de fond chez ces professionnels de santé, à savoir des stratégies de regroupement liées à des fusions de structures et d'organismes (éloignant de fait les lieux de décision du terrain) et une évolution dans leur métier : le laboratoire devenant avant tout un lieu de prélèvement mais l'analyse est réalisée dans des laboratoires eux aussi concentrés souvent à l'extérieur des quartiers habités.

Il annonce que la bonne nouvelle c'est que grâce en partie au contact régulier que la Ville a entretenu avec le gérant et à la dynamique positive de la transformation de l'Europe, celui-ci a confirmé l'accord de son groupe pour relocaliser ses activités sur ces locaux monsois de la galerie de l'Europe.

Il ajoute que c'est aussi une bonne nouvelle pour la galerie qui peut ainsi confirmer son rôle d'activité et de service à la population notamment sur les questions médicales et paramédicales et également une bonne nouvelle pour la Ville qui peut ainsi valoriser son patrimoine et aussi diminuer les charges qui aujourd'hui pèsent de manière importante sur le budget annexe.

Il note qu'il s'agit par cette délibération d'autoriser la vente d'un lot dont la Ville s'est rendue propriétaire au fil du projet de restructuration.

Il précise qu'il s'agit du lot commercial précédemment occupé par un dentiste qui n'a plus aucune visibilité depuis l'extérieur de par la suppression de la manivelle et du foncier issu de cette manivelle, le tout pour une surface de 113 m² et un prix de cession de 40 000 € (après sollicitation des domaines correspondant au prix d'acquisition), tous les frais de vente et charges de copropriété étant à la charge du preneur.

Mme LAVALLEZ souhaite ouvrir une parenthèse pour remercier la Ville et les enseignants de l'école Hélène Boucher qui ont accueilli 2 élèves handicapés dont les parents avaient fait une grève de la faim car ils ne trouvaient pas d'établissement scolaire pour les accueillir.

Elle se réjouit à propos de la résidence de l'Europe que le pôle médical s'étoffe ce qui constitue un véritable atout pour une résidence que tout le monde souhaite voir se redynamiser par ses commerces notamment comme c'est le cas avec le Carrefour City.

Elle salue également l'effort du « Bon Pain » avec les travaux de mise aux normes.

Elle rappelle toutefois que les dalles sont glissantes et entraînent beaucoup de chutes, regrette que de nombreuses cellules restent vides et s'interroge sur le manque d'attractivité de la résidence en prenant pour exemple l'état de la façade. Elle estime que l'accessibilité n'est pas à la hauteur, que les grandes jardinières obligent à de multiples détours et les nombreux escaliers font peur aux personnes âgées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Facturation des charges aux agents bénéficiant d'un logement de fonction

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une simple actualisation des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives

M. BLOUME souligne que l'année 2016 a été difficile pour le monde associatif avec la disparition de piliers du monde associatif monsois.

Il se réjouit de la création de nouvelles associations et dresse un premier bilan de la Maison des associations depuis son inauguration en septembre 2016 : 50 occupations en 2016, 35 associations différentes dont des associations permanentes comme les Restos du Cœur, Lectura, le Cesam, Citeo ou le Point Info Energie ; des formations comme la formation aux premiers secours.

Il souligne que les associations sont vives, que la municipalité continue de les soutenir et que les subventions aux associations ne sont pas une variable d'ajustement à Mons en Barœul.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives

Mme MEHALIA dresse un tour d'horizon de l'année écoulée. Elle rend à nouveau hommage à Michel COUTURIAUX du MAC et à « Moh » du Handball qui ont disparu en 2016 et ajoute qu'il n'est pas évident pour la continuité de l'activité au sein des clubs de reconstruire un bureau avec des bénévoles et fait appel à la jeunesse.

Elle se félicite du partenariat entre « Sac à Pof » et le collège Rabelais pour la création de la section escalade dont certains jeunes sont montés sur les premières marches des épreuves UNSS.

Elle indique que les 29 et 30 avril auront lieu à Mons en Barœul, des épreuves du championnat régional avec 200 grimpeurs.

Elle souligne enfin les bons résultats sportifs obtenus en taekwondo, badmington et en twirling.

Elle indique que les subventions aux associations sportives n'ont pas diminué et remercie le service Sports, Jeunesse et Vie associative très bien piloté par Frédéric MAENHOUT avec des agents toujours disponibles.

M. le Maire s'associe à ces remerciements pour l'équipe très engagée du service Sports, Jeunesse et Vie associative qui est allée notamment au contact des Monsois pour le projet de skate-park.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

(M. LEBON, Mme DA CONCEIÇÃO et Mme ALBA ont quitté la salle).

13/1 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2015

M. le Maire présente les rapports d'activité sur l'eau et l'assainissement, les déchets ménagers, le rapport d'activité de la MEL de l'année 2015 ainsi que les rapports d'observation de la Chambre Régionale des Comptes sur les ressources humaines et le stationnement.

M. GARCIA juge qu'il s'agit de rapports importants et apporte les remarques suivantes au rapport sur les déchets ménagers :

- la quantité de déchets a diminué ce qui est un point positif et témoigne de la maîtrise des déchets générés,
- dans le rapport financier de 2015, les recettes sont supérieures de 13,7 millions aux dépenses.

M. GARCIA propose de diminuer le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et souhaite que ce point soit débattu.

Au sujet des rapports de la Chambre Régionale des Comptes concernant les ressources humaines, il constate que des gisements d'économies sont possibles et que des marges de manœuvre existent au niveau du temps de travail. Il note en effet qu'il est demandé à la MEL de se conformer à la réglementation, en matière de temps de travail qui est actuellement de 33 heures par semaine au lieu des 35 heures hebdomadaires légales.

Pas de vote.

13/2 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers – Exercice 2015

Pas de vote.

13/3 – Présentation des rapports annuels 2015 de la Métropole Européenne de Lille

Pas de vote.

13/4 – Rapports de la Chambre Régionale des Comptes consacrés aux ressources humaines et au stationnement urbain de la MEL

Pas de vote.

13/5 – Désignation des représentants de la Ville à la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC)

M. le Maire explique qu'il s'agit de réélire les 3 représentants de la Ville qui siègeront à la MEL dans le cadre de la CLECT. Il propose de reconduire les 3 membres actuels qui sont les 3 élus communautaires : Francis BOSSUT, Raghnia CHABANE et Rudy ELEGEEEST.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.